République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~~

Délibération n°2014-39 du Comité syndical du Mercredi 15 octobre 2014

~~~~

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014 – BUDGET ANNEXE SCOT

L'an deux mil quatorze le quinze octobre à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 19 septembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIERE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO , Louis VILLARET. Béatrice NEGRIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Berthe BARRE, Bernard GOUJON, Gérard CABELLO
Absents ou excusés :	Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Christian BILHAC Jean-Claude LACROIX Sonia ARRAZAT, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Vu qu'il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2013 que le comité syndical a affecté en juin.

Vu que l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal constaté au compte administratif 2013, et adopté par délibération du 26 juin 2014, s'élève à 87.141.03€.

Vu que les crédits engagés non réalisés sur 2013 n'ont pas fait l'objet de report sur l'exercice 2014,
Vu le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif pour 2013 qui s'élève à 3174.03 €.

Considérant dès lors que la somme de 3174.03 a été virée à la section d'investissement afin de couvrir son besoin de financement.

Considérant également que 83 967 € ont été reportés en recettes de fonctionnement.

Considérant qu'au cours de l'exercice 2014, un certain nombre de recettes ont dû être revues à la baisse.

Parallèlement, la plupart des études et expertises ayant été lancées récemment, il apparaît nécessaire de constituer une provision pour risques et charges afin de pouvoir faire face aux éventuelles difficultés rencontrées lors de la réalisation de ces études, aux éventuels besoins d'approfondir certains éléments non prévus dans les marchés initiaux, et à l'annulation éventuelle de certaines subventions.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2014
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

- **D'arrêter** le budget supplémentaire 2014 du budget annexe SCoT à la somme de 57.551,03 € répartis comme suit :

En dépenses :

BS 2014 - BUDGET ANNEXE SCOT - DEPENSES			
Chapitre/compte		BP	Proposé au BS
Section d'investissement			
22 - Immobilisations reçues en affectation			
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	1670	6674,03
2284	Mobilier	0	3800
Total des dépenses d'investissement			10474,03
Section de fonctionnement			
023 - Virement à la section d'investissement			
023	*Virement à la section d'investissement*	*0*	*7300*
011 - Charges à caractère général			
611	Contrats de prestations de services	5000	-5000
617	Etudes et recherches	70443	-14276
6182	Documentation générale et technique	300	100
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0	40
6226	Honoraires	0	25200
6228	Divers	3553	1800
6251	Voyages et déplacements	0	1000
6256	Missions	1500	2500
6261	Frais d'affranchissement	0	548
6262	Frais de télécommunications	0	500
6281	Concours divers (cotisations...)	1500	1100
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	33	30
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	1064	670
64118	Autres indemnités	4740	2880
6417	Rémunérations des apprentis	0	2000
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5456	2350
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0	1800
6478	Autres charges sociales diverses	0	535
6478	Autres charges sociales diverses	0	3000
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0	13000
Total des dépenses de fonctionnement			47077
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN DEPENSES			57551,03

- En recettes :

BS 2014 - BUDGET ANNEXE SCOT - RECETTES			
Chapitre/compte		BP	Proposé au BS
Section d'investissement			
021 - Virement de la section de fonctionnement			
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0*	*7300*
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
1068	*Excédents de fonctionnement capitalisés*	*0*	*3174,03*

Total des recettes d'investissement			10474,03
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0	83967
74 - Dotations, subventions et participations			
74718	Autres	24000	-24000
7473	Départements	8220	4410
7477	Budget communautaire et fonds structurels	17000	-17000
Total des recettes de fonctionnement			47077
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN RECETTES			57551,03

ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2014
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

Clermont l'Hérault, le 16 octobre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 16 octobre 2014

Publiée le 16 octobre 2014

Transmise le 27 OCT. 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET